

À la cantine

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine ? Découvrez toutes les informations utiles pour réaliser vos démarches.

Des générations complètes ont été marquées par les louchées de purée de la cantine. C'est un temps désormais révolu ! Entre habitudes alimentaires, animations savoureuses et sensibilisation à l'environnement, la pédagogie se poursuit dans l'assiette.

La restauration scolaire fait l'objet d'une délégation de service public. C'est la société Elios qui en a donc la charge selon un cahier des charges strict tant au niveau des menus, de ses composants que des animations liées.

L'ensemble des élèves des écoles publiques lunelloises peuvent y prétendre. Si vous êtes intéressés, il suffit de s'inscrire auprès du service Jeunesse en temps et en heure.

[La Politique en matière de restauration scolaire](#)

Lors du dernier appel à candidatures réalisé dans le cadre de la délégation de service public, la municipalité a exigé la programmation d'animations pour sensibiliser les enfants aux bonnes habitudes alimentaires, mais aussi à la découverte de nouvelles saveurs.

[Les allergènes](#)

Les menus sont validés par une diététicienne de la société Elios avant d'être préparés à la cuisine centrale de Lunel et livrés dans les écoles. Ils sont à retrouver sur l'application dédiée : [Bon'App Elios](#).

Conformément à la législation en vigueur, les 14 allergènes majeurs sont également signalés via l'application. Mais, malgré les précautions prises, le délégataire ne peut exclure la contamination croisée accidentelle entre les différentes

préparations. De plus, l'affichage est effectué sur la base des informations communiquées par les fournisseurs sur leurs propres produits à la date d'émission du présent document.

Les inscriptions

Pour inscrire votre enfant à la restauration scolaire, il vous faut remplir le formulaire dédié (cf. démarches en ligne ci-contre). Vous pourrez alors créer un compte sur l'application [Bon'App Elior](#) .

Deux profil de réservation vous sont proposés :

- **Profil abonné** : votre enfant va manger certains jours définis de la semaine au restaurant scolaire de son école (modification des jours de réservation possible en cours d'année).
- **Profil occasionnel** : votre enfant pourra manger exceptionnellement. Le tarif majoré sera alors appliqué (sauf pour toute commande faite au plus tard 48 heures à l'avance).

Le paiement

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Les réservations, annulations et paiements peuvent se faire :

sur l'application [Bon'App Elior](#)

ou via le serveur vocal : **01 41 29 39 15 (prix d'un appel local)**

Si vous le souhaitez, vous pouvez également profiter de l'une des permanences d'Elior au sein du service Jeunesse, assurées en période scolaire :

- les lundis de 14h à 17h,
- les mardis de 8h30 à 11h
- les jeudis de 8h30 à 11h

Les menus du mois

- Menus du mois de mai – service à table
- Allergènes du mois de mai – service à table
- Menus du mois de mai – self
- Allergènes du mois de mai – self